

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU
7 JUIN 2011**

Présents : P. REGNAULT, J. LARDIERE, Y. AUVINET, J. AUXIETTE, G. RIVOISY, J. PEROYS, Ph. DARNICHE, J. SOULARD, A. GUYAU, Ph. GABORIAU, JM CHABOT, L. FAVREAU, JL BATIOU, A. BULTEAU, H. PERROCHEAU, G. PLISSONNEAU, Y. HELARY, F. LUCAS, Y. ROULEAU
A. AUBIN-SICARD, M. CHANTECAILLE, S. CHARTIER, G. CHEVRIER, JY CORNU, B. DREILLARD, R. DRONNEAU, JG DUTOUR, C. FOUNINI, L.M. GADY, P. GIRARD, J. GOURAUD, M. GRELLIER, L. GUIBERT, A. GUIGNE, R. GUILLET, Y. HENRY, A. LEBOEUF, C. LEBRAS, M. MAGE; R. MESTRE, G. MOREAU, M. PELTAN, JP PORCHERET, E. RAINEAU, L. ROY, P. THIBAUT, A. VALIN, F. VRIGNAUD, P. YOU

Pouvoirs :

A. MERCUL donne pouvoir à P. REGNAULT
MN MANDIN donne pouvoir à A. VALIN
Ch. NOËL donne pouvoir à Ph. GABORIAU
C. AUGIZEAU donne pouvoir à A. GUIGNE
B. CREPEAU donne pouvoir à A. GUYAU
T. BARBARIT donne pouvoir à Y. ROULEAU
P. CEREIJO donne pouvoir à M. CHANTECAILLE
M. POIRAUD donne pouvoir à JL BATIOU
Y. DAVID donne pouvoir à F. VRIGNAUD
F. GRIVEL donne pouvoir à L. GUIBERT
M. DURQUETY donne pouvoir à C. FOUNINI
JY DAVIAUD donne pouvoir à L. ROY
M. SOUCHARD donne pouvoir à A. LEBOEUF
S. IBARRA donne pouvoir à LM GADY
P. DINEL donne pouvoir à S. CHARTIER
F. VIGNAULT donne pouvoir à Y. HENRY
C. de LINAGE donne pouvoir à C. LE BRAS
M. GIRAUDEAU donne pouvoir à L. FAVREAU
F. FRAPPIER donne pouvoir à JM CHABOT
J. RASSINOUX donne pouvoir à G. RIVOISY

Absente : A. CHARRIEAU

Date de la convocation : 31 mai 2011

Mme GRELLIER est nommée secrétaire de séance

=====

Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

A- FINANCES

1. Compte administratif 2010

Le compte administratif 2010 s'achève sur un excédent de fonctionnement de 5,9 millions d'euros conforme aux prévisions du BP 2011. Cet excédent sera repris au budget supplémentaire et affecté pour une part en section d'investissement.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter le compte administratif 2010.

Monsieur Jacques Auxiette est élu aux fonctions de Président afin de présenter le compte administratif.

Vote : adoptée à l'unanimité

2. Approbation du Compte de gestion 2010

Le compte de gestion 2010 est conforme au compte administratif 2010.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter le compte de gestion 2010.

Vote : adoptée à l'unanimité

3. Affectation des résultats 2010 au budget principal et aux budgets annexes

Il est proposé au conseil d'agglomération d'affecter l'excédent au budget principal et aux budgets annexes.

Vote : adoptée à l'unanimité

4. Budget supplémentaire 2011

Le budget supplémentaire intègre l'excédent constaté au BP ainsi que des dépenses non prévues au BP, notamment au plan économique. En effet, concernant ce sujet, les transferts des ZAE s'étant déroulés en fin d'année 2010, une programmation en la matière n'avait pu voir le jour au moment du vote du BP. Mais ce BS permet également une réaffectation des crédits votés, sans augmentation de l'enveloppe, suite notamment à l'intégration de l'office de tourisme ou afin d'adapter les crédits aux nouveaux objectifs en matière d'habitat.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter le budget supplémentaire 2010.

Monsieur Auxiette indique qu'au regard de la prospective présentée au Bureau du 17 mai, les élus ont l'obligation de respecter les dépenses inscrites au budget principal et de ne plus inscrire de nouvelles dépenses en cours d'année. En effet, un effort conséquent doit être réalisé en matière de dépenses afin de maintenir une CAF suffisante et de s'inscrire dans un ratio moyen d'endettement conformément à la strate de l'agglomération.

Il rappelle en effet que lors du Bureau du 17 mai, il a émis des pistes de cadrage qui ont été retenues :

- a. Mise en œuvre d'une politique de rigueur dans la gestion des dépenses de la collectivité
 1. Dépenses visées :
 - Les dépenses de fonctionnement : diminution de 1 % /an sur 4 ans
 - Prioritairement les dépenses du chapitre 011 (dépenses courantes)
 - les dépenses du chapitre 65 (participations et subventions)
 - Accessoirement les dépenses du chapitre 012 (dépenses du personnel)
- b. Mise en place d'une politique de maximisation des recettes
 1. Instauration d'une tarification dynamique indexée, au minimum sur le coût de la vie
- c. La suppression des budgets intermédiaires
- d. Les actions particulières à mener sur le budget annexes

Monsieur Chabot souligne que la prospective présentée le 17 mai met en avant un fort endettement. Il souhaiterait savoir comment se situe l'agglomération au sein de sa strate.

Monsieur Auxiette précise que le plafond retenu (7 ans de capacité de désendettement) correspond aux ratios nationaux en la matière.

Vote : adoptée - 2 abstentions

B- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - TRANSPORTS

1. Transport scolaire des élèves du collège

Le conseil d'agglomération a approuvé la gestion directe du transport des élèves du nouveau collège d'Aubigny à compter de la rentrée de septembre 2011. Une consultation a été lancée à cette fin au mois d'avril afin de retenir un transporteur.

La remise des offres a lieu le 17 mai ; la commission d'appel d'offres se réunit le 27 mai afin d'attribuer le marché public.

5 lignes sont prévues pour un nombre de kilomètres d'environ 20 400.

Monsieur Dutour souhaite savoir si la mise en place de ces lignes peuvent doubler avec celle d'Impuls'yon ?

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de réseaux et donc de lignes bien différentes.

Vote : adoptée à l'unanimité

2. Lancement de la consultation pour le choix d'un fournisseur du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)

La Roche sur Yon Agglomération a décidé de renouveler le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) du réseau de transport public de voyageurs. Ce Système âgé de 20 ans présente des dysfonctionnements récurrents ainsi qu'un risque potentiel de panne totale.

En faisant le choix d'acquisition de son propre système d'exploitation, La Roche sur Yon Agglomération organise l'indépendance et la maîtrise des équipements et fonctionnalités du système afin de favoriser la qualité du service, l'information de la clientèle et le suivi du contrat de délégation de service public.

Face à un sujet complexe, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été retenu (Signifiance – Transmobilité Consulting) afin d'une part de diagnostiquer le SAEIV en place et, d'autre part, de rédiger le cahier des charges permettant le lancement de la consultation en vue de la fourniture de cet équipement.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- 17 mai : Présentation des objectifs, planning et budget de ce dossier
- 7 juin : délibération du conseil
- Octobre : attribution par la commission d'appel d'offres et signature du marché

Les estimations financières, au regard des expériences passées dans d'autres collectivités, varient de 500 k € à 800 k € HT en fonction des candidats, de la qualité et de la compatibilité du système avec notre réseau, hormis le coût des bornes aux arrêts qui peuvent être évalués à environ 200 000 € HT (25 bornes). La prospective actualisée retient une évaluation médiane de cet équipement à raison de 700 000 € HT (se répartissant par moitié sur 2012 et 2013).

Il est proposé au conseil d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'un SAEIV.

Monsieur Mestre interroge le Président sur la possibilité d'instaurer la gratuité dans les transports en commun ? Il souhaite en outre qu'une plus grande ouverture à ce mode de transport pour les personnes défavorisées.

Monsieur Gaboriau rappelle qu'il existe déjà des gratuités pour les chômeurs, des tarifs préférentiels pour les jeunes ainsi que des tarifs « normaux » très attractifs.

Néanmoins si la gratuité devait être instaurée, se pose la question du financement de ce service.

Vote : adoptée à la majorité – 1 contre

D – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

1. APD piscine de Saint Florent des Bois

Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver l'Avant Projet Définitif « APD » du projet de construction d'une piscine à Saint Florent des Bois pour une estimation définitive du coût prévisionnel, hors options, des travaux arrêtée à la somme de 6 647 887,61 € H.T. Valeur juillet 2010 soit 6 792 146,77 € H.T. Valeur mai 2011

Monsieur Dutour regrette l'absence d'un espace bar/restaurant dans ce nouvel équipement.

Monsieur Rouleau précise que ce n'est pas la vocation de cette piscine qui est destinée à l'apprentissage de la natation. Il présente ensuite aux membres du conseil le détail du coût de l'opération.

Vote : Unanimité

2. PISCINE ARAGO : Approbation du programme technique et fonctionnel et lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Il est proposé au conseil d'agglomération :

- d'approuver le programme de cette opération d'extension de la piscine Arago,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à 11.987.000 € HT hors options (valeur Mo Avril 2011) ;

Monsieur Chabot souhaite savoir si renforcement de la toiture est destiné à la pose de panneaux photovoltaïques ?

Monsieur le Président précise que, même si la pose est repoussée en raison d'un nouveau contexte économique et financier dans ce domaine, il convient d'anticiper car il est persuadé que le solaire redeviendra rentable.

Vote : adoptée à la majorité – 2 contres

3. Approbation du règlement intérieur des Médiathèques

Il est proposé d'adopter le règlement actualisé des médiathèques afin de tenir compte de l'évolution du passage en Agglomération.

Le règlement intérieur des Médiathèques en vigueur actuellement a été adopté le 8 décembre 1999 par le Conseil Municipal de la Ville de la Roche-sur-Yon.

Aussi, ce règlement intérieur doit être réactualisé pour tenir compte de l'évolution des pratiques de lecture publique et des nouveaux outils informatiques.

Les principaux changements concernent :

- le recouvrement du coût des ouvrages non restitués : application de pénalité en cas de retard et application d'une clause pénale visant à exiger le paiement de l'ouvrage non restitué
- la gestion des adresses courriels des usagers : destinée à l'envoi de lettres d'information mensuelle et d'avis relatifs à la gestion du compte d'abonné (rappel, réservation)
Cette adresse sera uniquement utilisée par les médiathèques dans le cadre susmentionné.
- l'utilisation des postes informatiques publics et d'internet
- le règlement de l'Artothèque

Le conseil d'agglomération est appelé à se prononcer sur cette actualisation du règlement des médiathèques.

Vote : adoptée à l'unanimité

E – ECONOMIE

1. Approbation des comptes rendus financiers de la SEM ORYON

Le code de l'urbanisme prévoit l'obligation pour un concessionnaire de produire un compte rendu financier comportant notamment un bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, un plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération et un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant.

Le conseil d'agglomération sera amené à se prononcer sur les comptes-rendus financiers des zones d'activités gérées en concession par Oryon.

Monsieur Lucas précise que les transferts de zones feront l'objet d'une révision des tarifs de vente des terrains dans le cadre du futur schéma de développement économique.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'une tendance lourde des intercommunalités qui mettent fin à la concurrence entre territoires communaux et doivent face à la réforme de la taxe professionnelle.

Monsieur Auxiette indique la nécessité d'avoir des prix cohérents sur le territoire mais également au regard du marché

Monsieur Dutour regrette l'absence de visibilité de la stratégie économique et financière des concessionnaires.

Madame Peltan précise que la délibération présente certains éléments financiers mais insuffisants pour valider les comptes rendus financiers.

Monsieur Mestre souligne la nécessité d'avoir une véritable stratégie économique pour l'avenir.

Monsieur de Linage tient à rappeler que la question des équilibres financiers des ZAE a été déterminée en CLECT.

Vote : adoptée à la majorité – 3 contres

F – SOLIDARITES – PETITE ENFANCE

1. Construction d'une structure multi-accueil aux Clouzeaux : approbation de l'Avant Projet Définitif

Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver l'Avant Projet Définitif « APD » du projet de construction d'un multi-accueil aux Clouzeaux avec son estimation définitive du coût prévisionnel des travaux arrêtée à la somme de 1 351 490 € HT.

Vote : adoptée à l'unanimité

2. Construction d'une structure multi-accueil à La Chaize le Vicomte : approbation de l'Avant Projet Définitif

Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver l'Avant Projet Définitif « APD » du projet de construction d'un multi-accueil à La Chaize le Vicomte avec son estimation définitive du coût prévisionnel des travaux arrêtée à la somme de 1 083 299 € HT.

Vote : adoptée à l'unanimité

F – HABITAT – CADRE DE VIE

1. Convention de participation financière au dispositif de coordination de l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie met en place un dispositif de coordination de l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage.

Les collectivités intéressées par les services du coordonnateur adhèrent au dispositif contre remboursement d'une quote-part des frais (salaire et frais annexes).

Le coordonnateur départemental recense les terrains susceptibles d'accueillir les gens du voyage.

Après consultation des élus, il oriente les différents groupes sur ces terrains conformément à un planning préalablement établi en fonction des disponibilités et des demandes formulées.

L'adhésion au dispositif précité oblige la Communauté d'Agglomération de la Roche sur Yon à participer financièrement aux frais liés aux missions du coordonnateur (salaire, déplacement, frais téléphoniques, etc.).

Pour rappel, la participation financière des adhérents s'élevait en 2010 à 1 633.60 € pour onze collectivités.

Le montant définitif réglé par la Communauté d'Agglomération de la Roche sur Yon sera arrêté après notification du taux de participation financière de la Préfecture de Vendée et connaissance du nombre d'adhérents au dispositif. Les justificatifs seront adossés au titre de recette émis par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'adhérer au dispositif et d'autoriser le Président à verser une participation sur 2011 correspondant au montant 2010, la régularisation de la participation 2011 s'effectuant en 2012.

Monsieur Auxiette s'interroge sur le rôle et la plus value de cette fonction.

Vote : adoptée à l'unanimité

2. Garantie partielle de 4 emprunts souscrits par CIF Coopérative pour la construction de 6 logements – Résidence Villa l'Ecuyer à la Roche-sur-Yon

BAILLEUR	OBJET	MONTANT DU PRÊT	QUOTITE	MONTANT GARANTI	TYPE DE PRÊT
CIF COOPERATIVE	REALISATION 6 LOGEMENTS V.E.F.A RESIDENCE "VILLA L'ECUYER" A LA ROCHE-SUR-YON	226 109,00 €	30%	67 833,00 €	PLUS / LIVRET A + 60 PDB / 40 ANS
		55 165,00 €	30%	16 550,00 €	PLUS FONCIER / LIVRET A + 60 PDB / 50 ANS
		303 023,00 €	30%	90 907,00 €	PLAI / LIVRET A - 20 PDB / 40 ANS
		76 998,00 €	30%	23 100,00 €	PLAI FONCIER / LIVRET A - 20 PDB / 50 ANS

Vote : adoptée à l'unanimité

3. Garantie partielle de 2 emprunts souscrits par Vendée Logement pour la construction de 19 logements – Place de la Vendée à la Roche-sur-Yon

BAILLEUR	OBJET	MONTANT DU PRÊT	QUOTITE	MONTANT GARANTI	TYPE DE PRÊT
VENDEE LOGEMENT	REALISATION 19 LOGEMENTS PLACE DE LA VENDEE A LA ROCHE-SUR-YON	679 000,00 €	30%	203 700,00 €	PLUS / LIVRET A + 60 PDB / 35 ANS
		455 000,00 €	30%	136 500,00 €	PLAI / LIVRET A - 20 PDB / 35 ANS

Vote : adoptée à l'unanimité

4. Garantie partielle d'un emprunt souscrit par Vendée Logement pour la réhabilitation de 48 logements - Résidence les Robretières à la Roche-sur-Yon,

BAILLEUR	OBJET	MONTANT DU PRÊT	QUOTITE	MONTANT GARANTI	TYPE DE PRÊT
VENDEE LOGEMENT	REHABILITATION 48 LOGEMENTS RESIDENCE "LES ROBRETIERES" A LA ROCHE-SUR-YON	247 320,00 €	30%	74 196,00 €	PAM / LIVRET A + 60 PDB / 25 ANS

Vote : adoptée à l'unanimité

5. Garantie partielle d'un emprunt souscrit par Vendée Logement pour la réhabilitation de 54 logements – Résidence Champain à la Roche-sur-Yon

BAILLEUR	OBJET	MONTANT DU PRÊT	QUOTITE	MONTANT GARANTI	TYPE DE PRÊT
VENDEE LOGEMENT	REHABILITATION 54 LOGEMENTS RESIDENCE "CHAMPAIN" A LA ROCHE-SUR-YON	463 700,00 €	30%	139 110,00 €	PAM / LIVRET A + 60 PDB / 25 ANS

Vote : adoptée à l'unanimité

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur actuel prévoit en son article 24 que « *tout membre du Bureau empêché d'assister à une réunion doit en informer le Président. Il peut, en cas d'absence, se faire représenter, sans voix délibérative, au sein du Bureau par un conseiller communautaire de son choix.* »

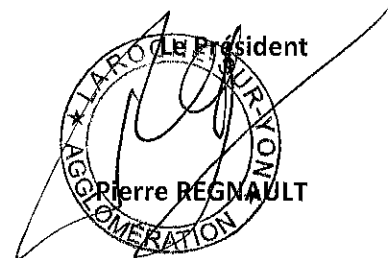
Il est proposé de supprimer le membre de phrase « sans voix délibérative » afin de permettre à chaque vice-président, en cas d'absence, de bénéficier d'une représentation pleine et entière.

Vote : adoptée à l'unanimité

Monsieur Mestre souhaite connaître, au regard de la situation de Canal 15, quel contrat d'objectifs et moyens avait été conclu par l'agglomération ?

Monsieur Batiot précise que cette convention portait sur une subvention de 190 000 € de l'agglomération qui s'ajoutait à celle de la ville. Cependant, les recettes générées par cette chaîne sont restées insuffisantes. Il conviendra donc d'être attentif à la situation du personnel licencié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée.


Le Président
Pierre REGNAULT
AGGLOMÉRATION